



FORMATION À LA PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE

EXÉCUTANTS NON ÉLECTRICIENS

NORME NF C 18-510 HABILITATIONS B0, H0, H0V

PUBLIC CONCERNE

■ Les non électriciens qui effectuent des travaux d'ordre non électrique concourant à l'exploitation ou la maintenance des ouvrages ou installations électriques en exploitation

PRE REQUIS

■ Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité

DUREE

1 jour soit 7 heures

MOYENS

PEDAGOGIQUES

■ Matériel pédagogique (Armoires électriques)

■ Livret remis aux stagiaires

PROFIL INTERVENANT

■ Formateur spécialisé sur cette thématique

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent RABET

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électriques.
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie et appliquer les prescriptions.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

Module tronc commun N°1 (6 heures)

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les domaines de tension, les matériels électriques selon le domaine de tension
- Les zones d'environnement et les limites par rapport aux pièces nues sous tension
- Le principe de l'habilitation
- La définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module exécutants travaux d'ordre non électrique (1 heure)

- Les différents acteurs concernés par les travaux
- Les limites, les autorisations et les interdictions des personnes habilitées B0, H0 et H0V
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie
- Appliquer les prescriptions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

MISE EN SITUATION PRATIQUE (3 heures)

ÉVALUATION THÉORIQUE ET PRATIQUE (1h30)

QCM permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 minutes)

HABILITATION ELECTRIQUE : 3 ans